



SYNDICAT DU PRÉHOSPITALIER

FSSS-CSN

POUR AFFICHAGE

Avis D'ÉLECTION

Il y aura élection : • au Poste de Délégué Syndical

Les postes à combler sont les suivants :

• Délégué Syndical :

• 2 délégué-e général de jour secteur 1	• 2 délégué-e général de jour secteur 4
• 1 délégué-e général de soir secteur 1	• 1 délégué-e général de soir secteur 4
• 1 délégué-e général de nuît secteur 1	• 1 délégué-e général de nuît secteur 4
• 2 délégué-e général de jour secteur 2	• 2 délégué-e général de jour secteur 5
• 1 délégué-e général de soir secteur 2	• 1 délégué-e général de soir secteur 5
• 1 délégué-e général de nuît secteur 2	• 1 délégué-e général de nuît secteur 5
• 2 délégué-e général de jour secteur 3	• 1 délégué-e général groupes spécialisés
• 1 délégué-e général de soir secteur 3	• 1 délégué-e général DQSPE
• 1 délégué-e général de nuît secteur 3	• 1 délégué-e général postes réservés

COMMENT POSER SA CANDIDATURE ?

Les personnes désireuses de poser leur candidature doivent être membres actifs *.

Elles peuvent soumettre leur candidature de la façon suivante :

• En complétant le formulaire prévu à cette fin →	Pour obtenir le formulaire : <ul style="list-style-type: none">• Dans les centres opérationnels :• Sur le site internet de votre syndicat : http://www.syndicatprehospitalier.com
--	---

• Le formulaire doit être accompagné d'une photo format passeport.

• Les candidat-es qui le désire peuvent joindre un texte de présentation **d'au plus 8 lignes**. Utilisez la police *Times New Roman* grandeur 12 au besoin.

• Pour être valides, les mises en candidature doivent être appuyées de 5 membres actifs.

Les mises en candidature dûment complétées doivent être remise au président d'élection par courriel, télécopieur **au plus tard le 1^{er} mars à 9h.**

No. Télécopieur : **(514) 598-2020**

Courriel : bertrand.guibord@csn.qc.ca

a/s de Bertrand Guibord

Président d'élection

Les candidatures soumises en retard ne seront pas recevables.

N.B. :

* Le candidat ou la candidate doit s'assurer que les appuyeurs sont des membres actifs

* **Membres actif : Désigne un salarié à l'emploi d'Urgences Santé qui a signé sa carte d'adhésion au Syndicat du Préhospitalier - CSN**

N'oubliez pas de bien indiquer le poste convoité et de signer votre formulaire.

S'il y a vote, il aura lieu du 21 mars à midi au 23 mars à 11h59, par la plateforme Simple sondage. Les membres en règle du syndicat recevront un courriel leur permettant d'exercer leur droit de vote quelques jours avant la tenue du scrutin. Les résultats du scrutin seront dévoilés le 23 mars à 17h ; une heure de vote supplémentaire, en personne, aura lieu avant le dévoilement des résultats de 16h à 17h le 23 mars, dans les bureaux du CCMM-CSN, au 1601 De Lorimier.